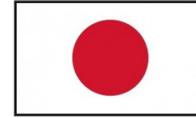




BS.18-10-032-AF



PNC Japonais et Brésiliens le SNPNC/FO demande le maintien des dispositions spécifiques

La CFDT/UNPNC a assigné l'entreprise devant le le TGI de Bobigny en 2015 dans le but de faire annuler l'accord régissant les PNC nés hors Union Européenne.

C'est avec stupéfaction que les PNC japonais et brésiliens ont appris que la cour d'appel de Paris a validé le 4 octobre 2018 l'annulation de l'« Accord concernant le recrutement et l'utilisation de PNC de nationalité étrangère à l'Union Européenne » du 4 février 2014. Ce jugement en appel [exécutoire] est venu confirmer la 1^{ère} décision de justice rendue le 6 juillet 2017.

Pourquoi un tel revirement de la CFDT/UNPNC ?

Dans un tract daté d'août 2017, l'UNPNC affirme que les PNC nés hors UE se voient limiter, voire interdire, l'accessibilité au temps alterné, le passage du LC vers le MC... et écrit « l'UNPNC a donc agi et fait frapper de nullité cet accord discriminatoire ». Pour la petite histoire, la CFDT a pourtant apposé sa signature, sur ce même accord daté du 11 août 2008...

Un accord discriminatoire pour qui ?

La CFDT/UNPNC a t'elle seulement mesuré les conséquences potentielles de ce jugement sur les dispositions spécifiques appliquées aux PNC nés hors UE ?

Ce jugement est consécutif à une action menée pour des raisons qui n'ont, selon nous, rien à voir avec les prétendues motivations mises en avant par ce syndicat pour justifier son action juridique.

Ce syndicat généraliste, non représentatif chez le PNC, par son action, fait preuve non seulement d'amateurisme, mais plus grave, démontre qu'il est bien loin de la défense des PNC et des spécificités liées à notre métier !

Aujourd'hui, la CFDT/UNPNC renvoie ce dossier dans le camp du juridique, la balle dans le camp de la direction et des syndicats signataires, sans tenir compte des conséquences provoquées sur les « humains » concernés. Derrière les « matricules », ce sont des vies qui pourraient être bouleversées. Dans l'attente, ces PNC se posent de multiples questions, aucune communication visant à rassurer n'a été faite de la part de la direction !

Et maintenant ?

Nous demandons la tenue d'une réunion « en urgence » avec les signataires [SNPNC - UNSA/PNC] afin de trouver les voies et recours garantissant à tous les PNC concernés, le maintien de leurs dispositions afin de préserver l'équilibre de leur vie professionnelle, personnelle et familiale. [voir courrier au dos].

Syndiquez-vous utile !



Nom :

Prénom :

@ :

Grade / Secteur :

www.snpnc.org



LS.18-10-118-AF

AIR FRANCE
M. Eric CARON
Directeur Général Adjoint du Service en Vol
45 rue de Paris
95 747 Roissy CDG Cedex

Objet : Demande de réunion urgente PNC nés hors UE

Roissy, le 23 octobre 2018

Monsieur le Directeur,

La CFDT/UNPNC a fait annuler l'« Accord concernant le recrutement et l'utilisation de PNC de nationalité étrangère à l'Union Européenne » du 4 février 2014.

Les PNC brésiliens et japonais sont très inquiets depuis, ils ont de nombreuses interrogations et craintes quant aux risques encourus de perdre le bénéfice des dispositions spécifiques que couvrait cet accord :

- programmation des PNC brésiliens et japonais sur des rotations dédiées : 1 place sur la rotation GSR destinée aux PNC brésiliens, 3 places sur la rotation KCR destinée aux PNC japonais,
- contingent de 4 billets S2 et de 2 billets S1 par année civile,
- choix de ne pas être hébergé par la compagnie lorsque l'escale de rotation est située dans son pays d'origine et de percevoir l'indemnité découcher au taux fixé pour le PN dans cette escale...

Nous vous demandons de bien vouloir organiser une réunion en urgence avec les syndicats signataires afin de trouver les voies de recours qui permettent de garantir à tous les PNC concernés le maintien des dispositions spécifiques appliquées jusqu'alors afin de préserver leur vie personnelle et familiale.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sandrine TECHER
Secrétaire de Section AF SNPNC/FO

Copie : M. Laurent Chambrey DRH PNC